

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 mars 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2017

Publié le 31 mars 2017

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Florence LUCISANO
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Philippe MOREL
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Nicolas BOURNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Damien THIEULEUX
Mme Stéphanie MODDE	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Christine MARTIN	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
Mme Danielle JUBAN	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

Mme Louise MARIN	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jean DUBUET	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Céline TONOT
Mme Lydie CHAMPION	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Dijon Développement - Demande de subvention 2017**

Par convention du 20 octobre 1994, modifiée par avenant en février 2003, puis par une convention pluriannuelle d'objectifs en février 2014, le District de l'agglomération dijonnaise auquel se sont substituées la Communauté de l'agglomération dijonnaise, puis la Communauté urbaine du Grand Dijon, a précisé ses relations avec l'association « Dijon Développement ».

Les missions de l'agence évoluent chaque année et Dijon Développement met en œuvre la stratégie et la politique de développement économique du territoire avec, pour objectif principal, l'accompagnement et le développement de l'emploi et de l'activité économique, en travaillant sur plusieurs axes :

- ◆ **La fidélisation et l'accompagnement** : des entreprises du territoire dans leurs projets de développement ou dans leurs difficultés. Plusieurs outils ont été mis en place (pour exemples : guichet unique, Instalisy, le fonds départemental mutualisé des fonds de revitalisation du territoire DEVEMPLOI21, qui permet d'octroyer des prêts aux dirigeants d'entreprises dans leurs projets de croissance, ou pour passer un cap difficile.
- ◆ **L'appui à la commercialisation des zones d'activités économiques** : en partenariat avec le Grand Dijon et la Splaad, Dijon Développement commercialise les zones d'activités mises sur le marché par le Grand Dijon, notamment les 300 hectares de nouvelles zones d'activités économiques : Ecopôle Valmy 3, Beaugard et Ecopôle Dijon-Bourgogne.
- ◆ **L'animation et la structuration des filières** : notamment la santé, les dispositifs médicaux et l'agroalimentaire avec Vitagora, Technopôle Agronov, Club Santé de Bourgogne BFCare, Pharmimage, Wind for future, Allizé Plasturgies, Foodtech Dijon Bourgogne Franche-Comté, Bourgogne Numérique...
- ◆ **La prospection et l'accueil des entreprises** : depuis 2011, l'agence a mis en place un plan de prospection ciblé sur les entreprises en croissance en France et à l'international dans les domaines d'activité où l'agglomération a de réels atouts (l'agroalimentaire, la santé, les dispositifs médicaux, les écotechnologies et le tertiaire supérieur). Le travail est mené en collaboration avec l'Agence Régionale du Développement de l'Innovation et de l'Economie et des prospecteurs privés. Il est prévu sur 2017 de développer cette prospection, sur la Suisse, la Belgique, le Luxembourg sur l'Europe (Allemagne, Italie), les pays du Maghreb et avec un partenariat renforcé avec les autres acteurs économiques (Vitagora, l'Agence Régionale du Développement de l'Innovation et de l'Economie, et les filières...).
- ◆ **La promotion du territoire et le marketing territorial** : l'agence, pour le territoire met en place un marketing territorial adapté en participant à des salons locaux, nationaux et internationaux, en tant qu'exposant (MIPIM, SIMI, SIAL) et en tant que visiteur (EBACE Salon Aéronautique de Genève, le SIAE Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris - le Bourget, COMPAMED-MEDICA, MEDTEC, Stratégie Clients, Vita Food Europe, MIDEST, Pollutec...).

Dijon Développement organise aussi :

- *des évènements* : en 2016, il y a eu 5 petit-déjeuners économiques, et 2 colloques (Universités d'été de l'AFSSI, colloque des « Objets Connectés et Applications de Santé, Evaluation Ethique et Technologique »)
- *des actions de communication diverses* : plaquettes, site internet en français et en anglais (augmentation du nombre de sessions de 2198 en 2014 à 10 528 en 2016, soit une progression de 478 %), e-newsletter...

- présence dans les réseaux sociaux twitter (augmentation du nombre de sessions de 460 en 2014 à 1152 en 2016, soit une progression de 250 %) et LinkedIn (augmentation du nombre de sessions de 100 en 2014 à 308 en 2016, soit une progression de 308 %).

- ◆ **Un accompagnement aux projets de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** : l'Enseignement Supérieur et la Recherche sont des éléments importants en matière d'attractivité. L'agence accompagne les projets structurants de développement, et travail avec l'Universités de Bourgogne Franche-Comté, le développement de la SATT (Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie), le développement du nouveau campus ESC, le développement d'AgroSup Dijon, le pôle Bourgogne Vigne et Vin, le développement du campus de Sciences Po...
- ◆ **Un soutien aux projets structurants** développés par la Communauté urbaine (aéroport, technopôle « AgrOnov », Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération, accueil de la nouvelle école de gendarmerie,...)

En 2016, Dijon Développement a obtenu, sans réserve, le renouvellement de Certification ISO 9001.

Depuis début 2016, Dijon Développement a travaillé sur **301 dossiers actifs d'entreprises** dont **126 nouveaux dossiers créés depuis le 1er janvier 2016**.

Les dossiers sont complexes et les décisions longues.

✓ En 2016, **42** dossiers ont abouti à un projet représentant **1428** emplois (414 emplois créés, dont 192 dans l'industrie et les services à l'industrie, 18 dans le commerce, 25 dans les services et 179 institutionnels (Ecole de gendarmerie), 1014 emplois ont été pérennisés dans le cadre de relocalisation ou de développement d'activité ;

✓ les dossiers sont suivis et travaillés principalement en collaboration avec les Collectivités Territoriales (le Grand Dijon, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Départemental de Côte d'Or), la CCI de Côte d'Or, Vitagora, Bpi France Bourgogne, et l'Agence Régionale du Développement de l'Innovation et de l'Economie ;

✓ En 2016, 11 entreprises ont bénéficié du dispositif DEVEMPLOIS21.

Les membres du conseil d'administration de Dijon Développement ont approuvé, à l'unanimité, les orientations de Dijon Développement pour l'année 2017, ainsi que son budget prévisionnel pour permettre une réalisation optimale de l'ensemble des actions envisagées sur l'exercice.

Sur la base d'un budget prévisionnel s'élevant à 1 156 475 Euros, adopté par son conseil d'administration, Dijon Développement sollicite :

✓ de la Communauté urbaine du Grand Dijon une subvention de fonctionnement de 880 000 €, au titre de l'année 2017, soit un montant équivalent à l'année précédente,

Les autres recettes budgétaires proviennent :

- ✓ du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour le soutien aux salons,
- ✓ de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon pour leur participation au MIPIM et au SIMI,
- ✓ du fonds de revitalisation DEVEMPLOI21,
- ✓ des cotisations des autres membres (entreprises, établissements bancaires, partenaires...) qui représentent 8,6 % des recettes, soit 100 000 €, (soit 102 entreprises adhérentes soit près de 25 de plus qu'en 2015),
- ✓ de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or, qui apporte une cotisation de 3 800 €.

Par courrier du 15 décembre 2016, le Président de Dijon Développement a demandé une subvention de 880 000,00 €, identique à 2016.

Il est proposé d'attribuer à Dijon Développement, une subvention annuelle de 830 000,00 € dont le versement interviendra sur présentation d'un plan semestriel de trésorerie produit par l'association.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'arrêter** le montant de la subvention à l'association Dijon Développement au titre de l'exercice 2017, à 830 000 € ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra sur la base du plan prévisionnel de trésorerie produit par l'association, et qu'un premier versement sera effectué dès le mois d'avril 2017 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 68
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 8
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATION(S)